



République Française - Département de Vaucluse

# MAIRIE DE ROBION

Commune membre de la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse

**Dossier n° DP 084 099 24 S0119**  
Date de dépôt : **20/11/2024**  
Affiché le : **20/11/2024**  
Demandeur : **Monsieur RUST Dominique**  
Pour : **Pose panneaux photovoltaïques 42m<sup>2</sup>**  
Adresse terrain : **183 Chemin de la Justice**  
**84440 Robion – BA 60**

**Le Maire de ROBION**  
à

**Monsieur RUST Dominique**  
**183 Chemin de la Justice**  
**84440 Robion**

Monsieur

Par courrier du 22/11/2024, réceptionné par vos soins le 26/11/2024, je vous demandais de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces manquantes ci-dessous :

- **DP3. Un plan en coupe de la toiture [Art. R. 431-10b) du Code de l'urbanisme].**
- **DP4. Un plan des façades et des toitures. [Art. R 431-10a) du code de l'urbanisme].**

A ce jour, les pièces complémentaires demandées dans le cadre de l'instruction de votre déclaration préalable de travaux référencée ci-dessus, n'ont pas été fournies dans le délai de 3 mois à compter de la date de réception du courrier de demande de pièce complémentaire, à savoir le 26/02/2025.

En conséquence, conformément à l'article R.423-39 du Code de l'urbanisme, la demande de déclaration préalable de travaux a fait l'objet d'une décision tacite d'opposition.

Nota : J'attire votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait, le 27 Février 2025  
Le Maire,  
Patrick SINTES.

